

Action destinée aux jeunes de 11 à 18 ans pendant les vacances scolaires d'été 2022

Règlement

Pour la période du 08 juillet au 28 août 2022, chaque enfant domicilié sur la commune de Sevrey né entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2011 pourra se voir remettre :

- des titres de transport du réseau ZOOM, à raison d'une carte de dix trajets par quinzaine (sauf titulaires carte scolaire Grand Air +) ;
- des entrées à la piscine de Chalon-sur-Saône (soit 1 carte de 11 entrées) pour la durée totale des vacances.

Les cartes seront délivrées selon les conditions suivantes :

- Une autorisation parentale sera fournie pour les enfants mineurs ;
- Un justificatif de domicile pourra être demandé en cas de doute sur la domiciliation de l'enfant ;
- Il ne pourra être délivré à chaque personne en une seule fois qu'une carte de 10 titres de transport. Ces cartes **ne seront délivrées que l'une après l'autre, après restitution de la précédente usagée** (distribuée l'année en cours ou l'année précédente). La dernière distribution aura lieu le vendredi 19 août 2022 ;
- **Les droits à titres de transport et à carte de piscine non utilisés seront perdus et ne pourront être ni réclamés ni reportés.**

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e).....

AUTORISE les services de la mairie de Sevrey à délivrer pour la période du 08 juillet au 28 août 2022 :

des entrées à la piscine de Chalon-sur-Saône

des cartes de bus du réseau ZOOM

à :

mon fils, ma fille (1)....., né(e) le.....

domicilié(e).....

DECLARE avoir pris connaissance des conditions de délivrance des cartes de bus et des entrées à la piscine.

Fait à Sevrey, le
Signature